

ENSEIGNEMENT

Classes de pleine nature

Programmation des séjours printemps 2007

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de l'organisation des séjours de classes de pleine nature pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2006/2007, il est proposé le départ de 8 classes de CM2, 2 CLIS¹ des écoles d'Ivry-sur-Seine, soient 174 enfants.

- ◆ 2 classes de l'école élémentaire Joliot Curie B du 20 mars au 2 avril 2007
Séjour classe vent aux Mathes
Durée : 14 jours
- ◆ 3 classes de l'école élémentaire Solomon du 24 avril au 7 mai 2007
Séjour classe vent aux Mathes
Durée : 14 jours
- ◆ 1 classe de l'école élémentaire M.Thorez B du 10 au 23 mai 2007
Séjour classe vent aux Mathes
Durée : 14 jours
- ◆ 2 classes de l'école élémentaire D.September du 25 mai au 7 juin 2007
Séjour classe vent aux Mathes
Durée : 14 jours
- ◆ 1 classe de l'école élémentaire D.September du 3 au 15 juin 2007
Séjour classe cirque à Charny
Durée : 12 jours

DEPENSES**I) Frais de séjours :**

- Centre en régie directe : Les Mathes

152 enfants du cours moyen 2^{ème} année et 10 enfants de CLIS soient 162 enfants des écoles Joliot Curie B, Solomon, M.Thorez B, et D.September bénéficieront d'un séjour au centre les Mathes de la ville d'Ivry-sur-Seine, en gestion directe.

¹ CLIS : classes d'intégration scolaire.

Les dépenses de fonctionnement pour ces classes sont évaluées sur la base des frais de fonctionnement qui comprennent les dépenses suivantes :

- alimentation : 8,10 € par jour et enfant,
- produits pharmaceutiques : 0,10 € par jour et enfant,
- produits d'entretien : 0,80 € par jour et enfant,
- matériel éducatif : 0,90 € par jour et enfant,
- réparation : 0,20 € par jour et enfant,
- petit matériel : 0,40 € par jour et enfant,
- sorties pédagogiques : 6 € par jour et enfant,
- transport sur place : 4,20 € par jour et enfant,
- frais médicaux : 80 € par séjour.

Le coût d'un séjour correspond à la somme des différentes dépenses multipliée par le nombre de jours (20,70 € x 14 jours = 289,80 €) multipliée par le nombre d'enfants, plus les frais médicaux.

Séjour du 20 mars au 2 avril 2007 - Classe vent :

Les 41 enfants de l'école élémentaire Joliot Curie B bénéficieront d'un séjour dont les activités dominantes seront le char à voile et la pratique du cerf volant.

Le coût de ce séjour est estimé à.....11 962 €

Séjour du 24 avril au 7 mai 2007 – Classe vent :

Les 59 enfants de l'école élémentaire Solomon bénéficieront d'un séjour dont les activités dominantes seront le char à voile et la pratique du cerf volant.

Le coût de ce séjour est estimé à.....17 178 €

Séjour du 10 mai au 23 mai 2007 - Classe vent :

Les 20 enfants de l'école élémentaire Makarenko bénéficieront d'un séjour dont les activités dominantes seront le char à voile et la pratique du cerf volant.

Le coût de ce séjour est estimé à.....5 876 €

Séjour du 25 mai au 7 juin 2007 - Classe vent :

Les 42 enfants de l'école élémentaire D.September bénéficieront d'un séjour dont les activités dominantes seront le char à voile et la pratique du cerf volant.

Le coût de ce séjour est estimé à.....12 252 €

Le coût global des séjours aux Mathes est estimé à..... 47 268 €.

Cette somme comprend également les frais de transport sur place (visite musée, plage etc.).

Ne sont pas compris dans cette somme les frais de structure et les frais d'encadrement (salaires des animateurs, du personnel technique et de la direction du centre).

- Centre en gestion VVL : Charny

12 enfants de CLIS de l'école Dulcie September bénéficieront d'un séjour à Charny. La gestion de ce centre est assurée par l'association Vacances Voyages Loisirs dont le siège social se situe au 39, avenue Henri Barbusse à Vitry-sur-Seine.

Une tarification particulière est prévue pour les classes comprises entre 12 et 19 enfants et les classes de moins de 12 enfants.

Les tarifs pour les frais de séjours font l'objet d'un avenant à la convention.

Un acompte de 50% sera versé à l'association VVL avant le départ des classes.

Le solde correspondant à l'effectif réel sera versé à l'association VVL après le séjour.

La dépense globale pour 1 classe de CLIS en gestion VVL est évaluée à 8 510 €.

⇒ Le coût total pour les frais de séjour est estimé à 55 778 €.

II) Transports :

- SNCF :

Selon la destination, les jours et les heures de départ, les tarifs aller et retour varient. Les groupes d'enfants bénéficient fréquemment de tarif réduit allant de 30 % à 50 %. Les prix indiqués, ci-dessous, indiquent le tarif minimum et maximum (tarif plein en période de pointe) du voyage en train. Les dépenses sont calculées sur la base d'une réduction de 30 %.

Pour chaque réservation de billets de train, un acompte sera versé à la SNCF.

Séjour aux Mathes

Ecoles Joliot Curie B, J.Solomon, Thorez B et D.September

Paris - La Rochelle : Tarif compris entre 14,10 € à 34,50 € par enfant/par trajet
Réduction de 30 % sur le plein tarif : 24,15 €
: Tarif compris entre 28,25 € à 69 € par adulte/par trajet
Réduction de 30 % sur le plein tarif : 48,30 €

Séjour à Charny

Ecole Dulcie September Transport assuré par car municipal

La dépense pour le transport en train est évaluée à..... 5 120 €.

- Convoyeurs :

L'encadrement exigé pendant le transport aller et retour est d'un adulte pour 10 enfants. Les animateurs qui encadrent les séjours aux Mathes sont considérés comme des convoyeurs pendant le voyage en complément de l'équipe enseignante.

En revanche, il est nécessaire de faire appel à des convoyeurs recrutés par VVL pour les séjours organisés par l'association pour un montant de 306 € aller/retour par personne.

L'école élémentaire Dulcie September pour la CLIS sera accompagnée d'un convoyeur.

Le coût des convoyeurs est estimé à.....306 €.

- Traction manutention des bagages :

Les bagages des enfants et adultes sont chargés et déchargés des trains par la SNCF. En moyenne le coût aller-retour d'une traction manutention est de 438,40 € pour environ 60 bagages. Ce coût varie en fonction du nombre de passagers.

Le coût de la traction manutention des bagages est estimé pour les 8 classes à 1 934 €.

- Transferts cars :

Les enfants sont transportés en car de la gare jusqu'au centre et vice et versa. Le centre les Mathes utilise la compagnie de car Météreau.

Les Mathes : Transfert car aller/retour = 612 € (pour un car)

Le coût du transfert car est estimé pour les 8 classes à.....2 448 €.

⇒ Le coût total pour le transport est estimé à 9 808 €.

III) Dépenses diverses :

- Transport des malles par la Sernam :

Des malles sont proposées aux enseignants pour l'acheminement des livres et matériel scolaire pour les jours de classe au centre. En général, 2 malles sont prêtées par classe mais ceci peut varier selon la demande. Ces malles sont acheminées par la société Sernam.

Le coût du transport des malles est estimé pour les 8 classes à..... 1 080 €.

⇒ Le coût total pour les dépenses diverses est estimé à 1 080 €.

La dépense globale pour les séjours de printemps est évaluée à 66 666 €.

RECETTES

La participation familiale est calculée en fonction du quotient familial fixé par une délibération en date du 18 mai 2006 indiquant d'une part, un montant minimum de 2,67 € et d'autre part, un montant maximum de 24,20 € par jour et par enfant.

Le transport école/gare - gare/école sera effectué par un car municipal et facturé aux familles quel que soit le quotient familial, pour un coût de 5,85 €.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la programmation des classes de pleine nature pour le printemps 2007, pour un montant global prévision de 66 666 € TTC.

Les dépenses et les recettes en résultant seront inscrits au budget communal, chapitres 011 et 70.

P.J. : tableau.

ENSEIGNEMENT

Classes de pleine nature

Programmation des séjours printemps 2007

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 18 mai 2006 fixant le montant des participations familiales,

vu sa délibération du 28 janvier 1982 décidant d'organiser des activités de vacances et de loisirs à caractère social et éducatif au moyen de coopération avec Vacances Voyages Loisirs, 39 avenue Henri Barbusse, 94400 Vitry-sur-Seine,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine et les autres membres de l'association Vacances Voyages Loisirs mettent mutuellement à disposition des équipements afin de gérer en commun ces activités socio-éducatives dans le cadre de leur participation à l'association Vacances Voyages Loisirs,

vu le programme des classes de pleine nature,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : ADOPTE, sous réserve de l'avis favorable de l'Inspection de l'Education Nationale, le programme des classes de pleine nature organisé pendant le printemps 2007, pour un montant global prévisionnel de 66 666 €, fixé comme suit :

Séjour	Ecole	Effectif	Coût séjour	Transport				Malles	TOTAL
				SNCF	Convoyeur	Traction	Car		
Les Mathes Classe vent 20/03/07 – 02/04/07	I. JOLIOT CURIE B	41 enfants 6 adultes	11 962	1 280		438	612	288	14 580
Les Mathes Classe vent 24/04/07 – 07/05/07	J. SOLOMON	59 enfants 10 adultes	17 178	1 908		620	612	360	20 678
Les Mathes Classe vent 10/05/07 – 23/05/07	M. THOREZ B	20 enfants 3 adultes	5 876	628		438	612	144	7 698
Les Mathes Classe vent 25/05/07 – 07/06/07	D. SEPTEMBER	42 enfants 6 adultes	12 252	1 304		438	612	288	14 894
Total Les Mathes			47 268	5 120		1 934	2 448	1 080	
Sous-total			47 268	9 502				1 080	57 850
Charny Classe cirque 03/06/07 – 15/06/07	D. SEPTEMBER	12 enfants 1 adulte	8 510		306				
TOTAL VVL			8 510		306				8 816
Sous-total			8 510	0	306	0	0	0	8 816
TOTAL			55 778	9 808				1 080	66 666

ARTICLE 2 : PRECISE que le coût des transports représente un montant prévisionnel de 9 808 € comprenant pour les billets du train aller et le retour, la traction-manutention des bagages, le transfert en car de la gare de destination jusqu'au centre aller et retour et les convoyeurs.

ARTICLE 3 : APPROUVE la prise en charge du coût du transport des malles par la SERNAM représentant un total prévisionnel de 1 080 €.

ARTICLE 4 : RAPPELLE qu'un acompte de 50% de la participation de la commune sera versé à l'association VVL et à la SNCF pour chaque réservation de séjours et de billets de train.

ARTICLE 5 : RAPPELLE que le transport école/gare et le retour sera effectué par un autocar municipal et facturé aux familles quel que soit le quotient familial appliqué à ces derniers au tarif de 5,85 € aller/retour.

ARTICLE 6 : AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation des séjours, et notamment à signer les conventions correspondantes avec Vacances Voyages Loisirs (VVL).

ARTICLE 7 : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal, chapitres : 011 et 70.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 16 FEVRIER 2007